

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 19/013/2013
AILRC-FR
19 décembre 2013

«AUCUN D'ENTRE NOUS N'EST EN SÉCURITÉ» : CRIMES DE GUERRE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTRODUCTION

Une délégation d'Amnesty International vient de rentrer d'une mission de deux semaines à Bangui, République centrafricaine, où elle a recueilli des informations sur des violations graves du droit international humanitaire et des atteintes flagrantes aux droits humains, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.¹ Ces crimes commis durant l'attaque du 5 décembre à Bangui et à la suite de celle-ci devraient être source de préoccupation pour la communauté internationale dans son ensemble. Tous les États sont tenus d'ouvrir une enquête et, lorsqu'il existe suffisamment d'éléments de preuve recevables, d'engager des poursuites contre les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

L'organisation a recueilli des informations sur les violations graves des droits humains et les exactions perpétrées par les forces du gouvernement de fait, connues sous le nom d'ex-Séléka, et par des groupes armés d'opposition peu structurés appelés anti-balaka, ainsi que sur des actes de violence à des fins d'autodéfense commis par des civils. Amnesty International fait observer que l'un des aspects les plus inquiétants de la situation actuelle est la limite de plus en plus floue entre les groupes armés organisés et les groupes civils d'autodéfense constitués de manière plus ponctuelle.

Des chrétiens et des musulmans ont été tués les 5 et 6 décembre lorsque des combattants de l'ex-Séléka et des milices anti-balaka ont attaqué systématiquement la population civile. Les deux groupes sont passés de maison en maison, fracturant les portes à la recherche d'hommes, qu'ils ont tués. Les anti-balaka ont été très actifs durant la première vague de l'attaque, à l'aube du 5 décembre, mais ils ont été repoussés par les forces de l'ex-Séléka, lesquelles ont ensuite mené une série d'attaques de représailles à plus grande échelle contre les chrétiens. Bien que les combattants de l'ex-Séléka aient, dans certains cas, affirmé chercher des miliciens anti-balaka, ils n'ont pas vraiment fait de distinction entre les miliciens et les civils chrétiens. Quelque 800 à 1 200 hommes ont trouvé la mort dans le cadre de ces attaques. Une partie des hommes tués le 5 décembre, et tout particulièrement ceux qui ont trouvé la mort à l'aube, sont probablement morts dans les combats, mais la grande majorité des homicides semblent avoir été illégaux.

Steve Domdeng, âgé de 28 ans, a été tué le 5 décembre vers midi par des membres de l'ex-Séléka. Ce fonctionnaire qui travaillait pour l'autorité de l'aviation civile habitait le quartier du PK 14, à la périphérie de Bangui. Des combattants de l'ex-Séléka sont arrivés chez lui pendant les attaques de représailles menées par ce groupe à la suite de l'attaque des anti-balaka contre la ville. Steve Domdeng, qui n'était semble-t-il pas armé, a tenté de fuir avec un autre homme, mais il a été rattrapé et tué à coups de machette à la tête et au ventre. Sa famille l'a enterré dans les champs à proximité de son domicile.

¹ Les infractions graves aux Conventions de Genève et au Premier Protocole additionnel, ainsi que la plupart des autres violations graves du droit international humanitaire, constituent des crimes de guerre. Les définitions de ces crimes sont énoncées dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). La liste des crimes figurant à l'article 8 du Statut de Rome traduit le droit international coutumier au moment de son adoption ; la liste n'est toutefois pas complète et un certain nombre de crimes de guerre importants n'y figurent pas. Le Statut de Rome prévoit que certains actes, lorsqu'ils sont commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile, et en application de la politique d'un État ou d'une organisation, constituent des crimes contre l'humanité. Ces actes comprennent, entre autres, le meurtre, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation ou le transfert forcé de population, l'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international, la torture, le viol et d'autres crimes sexuels, ainsi que les disparitions forcées.

Tout particulièrement à la suite des violences du 5 décembre, le profond sentiment de colère et le ressentiment manifeste des communautés chrétienne et musulmane, ainsi que la peur et l'insécurité généralisées, suscitent de sérieuses inquiétudes quant à un engrenage fatal de violences intercommunautaires. Si, comme cela semble être le cas, les forces de l'ex-Séléka perdent du pouvoir tandis que les forces antimusulmanes montent en puissance, la population musulmane minoritaire risque d'être particulièrement menacée.²

CONTEXTE

La République centrafricaine a une histoire tragique d'atteintes aux droits humains perpétrées par les gouvernements qui se sont succédé et par des groupes armés. Le conflit armé a gagné en intensité au début de décembre 2012, date à laquelle la Séléka, une coalition de groupes armés, a lancé une offensive armée contre le gouvernement de l'ancien président François Bozizé. Au cours de l'année écoulée, d'innombrables civils ont été tués, un très grand nombre de villages ont été incendiés et des milliers d'habitations ont été pillées.

La Séléka s'est emparée du pouvoir le 24 mars 2013. Dans les mois qui ont suivi, Amnesty International a recueilli des informations sur les violations des droits humains et les exactions systématiques commises dans une quasi-impunité dans tout le pays par des soldats de la Séléka et des membres d'autres groupes armés dont certains lui étaient associés. Bien que le président Michel Djotodia ait officiellement dissous la Séléka en septembre 2013, les atteintes aux droits humains n'ont pas cessé.

La nature arbitraire et violente du nouveau gouvernement a contribué au niveau élevé d'hostilité intercommunautaire qui existe actuellement. La population centrafricaine est majoritairement chrétienne comme l'ancien président François Bozizé. Le président de transition, Michel Djotodia, est musulman à l'instar de la plupart des membres de l'ex-Séléka. De nombreux chrétiens semblent attribuer la responsabilité des exactions de l'ex-Séléka à l'ensemble de la minorité musulmane, convaincus que tous les musulmans sont, au minimum, complices de ces violences. Bien des musulmans semblent eux aussi prêts à attribuer à la communauté chrétienne la responsabilité des exactions des anti-balaka.

Le 5 décembre, le Conseil de sécurité des Nations unies a approuvé à l'unanimité le déploiement de troupes dans le cadre d'une Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). Les dirigeants africains ont accepté par la suite de porter ces effectifs à 6 000 soldats qui, le 19 décembre, ont pris la relève du contingent des forces de maintien de la paix envoyé par des pays d'Afrique centrale. Quelque 1 600 soldats français ont également été déployés séparément en République centrafricaine.

La République centrafricaine est inondée d'armes légères et de petit calibre, les combattants de l'ex-Séléka et d'autres groupes armés ainsi que la population ayant un accès facile aux armes.

CYCLE D'ATTAQUES ET D'HOMICIDES

L'arrivée de 1 600 soldats français à partir du 6 décembre n'a pas mis fin aux violences à Bangui, bien que leur déploiement ait probablement empêché un bain de sang d'une ampleur encore plus grande. Plus de 90 personnes – réparties à peu près également entre musulmans et chrétiens - ont été tuées à Bangui depuis le 7 décembre. Les violences ont lieu essentiellement la nuit, quand les ex-Séléka rôdent dans les quartiers et pillent les habitations, mais des représailles sont également exercées en plein jour.

La morgue de la mosquée Ali Babolo, dans le quartier du PK 5 à Bangui, reçoit chaque jour les corps des musulmans dont on pense qu'ils ont été tués par des anti-balaka et des jeunes du quartier liés à ces milices. Les corps des chrétiens qui seraient tués par des combattants des ex-Séléka et des membres de groupes musulmans d'autodéfense sont envoyés à la morgue centrale de l'Hôpital

² Selon des estimations, les musulmans représentent de 15 à 20 % de la population de la République centrafricaine.

communautaire ou sont enterrés dans les cours des maisons et les cimetières locaux.

Rodrigue Burofei, âgé de 34 ans, a été tué lundi 16 décembre. Cet homme, marié et père de cinq enfants, habitait le quartier d'Ousman. Il s'était réfugié à l'aéroport quand les violences ont éclaté à Bangui le 5 décembre. Il a tenté de rentrer chez lui à l'aube du 16 décembre pour récupérer des vêtements et des effets personnels. La famille de cet homme ne connaissait aucun témoin en mesure de raconter les circonstances précises de son décès qui a été extrêmement violent. Le corps de Rodrigue Burofei a été retrouvé vers huit heures du matin près d'une maison où habiterait un groupe de combattants de l'ex-Séléka ; sa famille est persuadée qu'il a été tué par ces hommes. Il avait été poignardé et tailladé à coups de machette et présentait des lésions importantes à la tête.

La famille de Rodrigue Burofei affirme qu'il n'était pas armé et n'avait pas d'activités militaires ; il travaillait, selon elle, dans la logistique commerciale. L'un de ses proches a déclaré aux délégués d'Amnesty International : « C'était un père de famille. Son meurtre démontre qu'aucun d'entre nous n'est en sécurité. »

Les musulmans sont également pris pour cible et tués. Laden Amadou Dougso, connu sous le nom de Mandra, âgé de 69 ans, et son fils Omaro Amadou Mandra, âgé de 28 ans, auraient été tués samedi 14 décembre, par une foule violente de chrétiens. Né au Cameroun, Laden vivait à Bangui depuis 1965 et tous ses enfants sont nés en République centrafricaine. Après le déclenchement des violences à Bangui le 5 décembre, il avait entamé des démarches pour envoyer sa famille au Cameroun où elle serait en sécurité. Plusieurs de ses petits-enfants étaient à l'ambassade du Cameroun en attente de leur départ pour ce pays et il s'était rendu à l'aéroport pour récupérer des documents d'identité nécessaires pour faciliter leur voyage. Alors qu'il avait pris une moto-taxi avec son fils Omaro pour revenir de l'aéroport, ils ont été interceptés par un groupe d'hommes et tués. Leurs corps, qui sont restés dans la rue pendant la plus grande partie de la journée, étaient atrocement mutilés : le père était pratiquement décapité, ses organes génitaux avaient été découpés et une de ses mains, peut-être les deux, avait été sectionnée et attachée à un bâton. La foule a pris des photos des corps pour les conserver sur des téléphones mobiles.³

La très grande majorité des victimes sont des hommes, mais des femmes et des enfants ont également été pris pour cibles. C'est ainsi que le 12 décembre, quatre femmes musulmanes et un petit garçon de deux ans auraient été tués dans le quartier Combattant de Bangui.

Outre les homicides illégaux, le pillage et la destruction des biens n'ont pas cessé. Les magasins musulmans du marché situé dans le quartier Combattant ont été systématiquement pillés entre le 9 et le 11 décembre ; les pertes subies par les commerçants s'élevaient à des millions de francs CFA. Des foules de chrétiens en colère ont détruit plusieurs mosquées au cours de la même semaine dans les quartiers de Fouh, Combattant et Oahango. Les délégués d'Amnesty International ont été témoins de la destruction de la mosquée du quartier de Fouh ainsi que de l'incendie de la maison de l'imam. Les forces de l'ex-Séléka continuent de piller des habitations chrétiennes dans plusieurs quartiers.

DÉPLACEMENT FORCÉ

Les violences dans la capitale ont entraîné un déplacement forcé massif de population dans toute la ville, les quartiers anciennement mixtes chrétiens-musulmans se vidant de leurs habitants.

Plus de 210 000 personnes, soit au moins 25 % de la population de Bangui, ont fui leur foyer ; certaines se sont installées au domicile de leurs proches, mais la majorité sont restées dans des lieux de refuge improvisés, notamment des églises, des monastères et la zone de l'aéroport. Plus de 700 000 personnes ont fui leur domicile dans tout le pays.⁴

Les besoins humanitaires de ces populations déplacées sont immenses et la communauté internationale n'y a pas encore entièrement répondu. De nombreuses personnes déplacées n'ont qu'un accès limité à la nourriture, à l'hébergement, aux soins médicaux et à des installations sanitaires ; des

³ Un membre de la délégation d'Amnesty International a vu le corps à la mosquée Ali Babolo. Une heure plus tard des adolescents qui se trouvaient à l'endroit où l'homicide avait eu lieu lui ont montré des photos du corps mutilé ; ils semblaient se réjouir du meurtre.

⁴ République centrafricaine. Rapport de situation n°1 (au 17 décembre 2013).

sites tels Guitangola et Guitangola Carrière n'ont toujours pas reçu une assistance humanitaire.

UN BESOIN URGENT DE PROTECTION

Il ne peut y avoir de perspective de mettre fin au cycle de violence à Bangui tant que les milices, entre autres acteurs armés, ne sont pas désarmées et que les civils ne sont pas protégés. Les efforts en vue de procéder à un véritable désarmement seront des plus difficiles étant donné la prolifération des armes à feu, entre autres.

Il est essentiel que des lieux importants, comme les hôpitaux et les camps de personnes déplacées, bénéficient d'une protection adaptée durant la période actuelle de grande instabilité. Tout particulièrement, un nombre suffisant de soldats internationaux devraient être déployés à l'entrée des camps de personnes déplacées et ils devraient effectuer des patrouilles régulières à l'intérieur des camps et aux alentours. Le nombre de soldats actuellement déployés sur plusieurs sites semble insuffisant. Par exemple, lorsque les délégués d'Amnesty International se sont rendus au monastère de Boy Rabé où plus de 17 000 personnes ont trouvé refuge, ils n'ont vu que quatre soldats africains. D'autres sites, comme celui de Guitangola, ne bénéficiaient d'aucune protection.

Les représentants de l'organisation ont également constaté que l'hôpital pédiatrique n'était pas protégé. Seuls des combattants de l'ex-Séléka étaient déployés en face de l'Hôpital communautaire, ce qui inquiétait certains patients et pouvait en décourager d'autres de se faire soigner.⁵

Amnesty International a eu connaissance de cas où des foules qui voulaient se venger ont attaqué des hommes qui avaient été désarmés. Par conséquent, tout processus de désarmement doit s'accompagner de mesures efficaces de protection physique, particulièrement dans les points névralgiques tels les quartiers du PK 5, Miskine et Combattant, à Bangui.

NOMBRE DE PERSONNES TUÉES LES 5 ET 6 DÉCEMBRE

Amnesty International estime que 800 à 1 200 personnes – des hommes pour la plupart - ont été tuées à Bangui et aux alentours les 5 et 6 décembre. Cette estimation approximative repose sur des informations obtenues lors d'entretiens avec des représentants de la Croix-Rouge, de la morgue centrale, de la mosquée Ali Babolo, d'organisations locales de défense des droits humains et d'autres groupes de la société civile ainsi que de nombreux proches de victimes. Il faudrait toutefois effectuer une enquête quartier par quartier pour déterminer précisément le nombre de morts.

Le chiffre officiel fourni par la Croix-Rouge selon laquelle 459 personnes ont été tuées durant les deux premiers jours des violences représente sans aucun doute une forte sous-estimation du nombre total de victimes. Ainsi que les représentants de la Croix-Rouge le reconnaissent, ce chiffre correspond au nombre de corps que les employés de cette organisation ont vus et récupérés ; il ne prend pas en compte les nombreuses victimes que leurs proches ont enterrées dans des petites parcelles de terrain à côté de leur domicile. Vu les risques extrêmes pendant les deux premiers jours de violences, un grand nombre de familles n'ont pas appelé la Croix-Rouge qui n'était pas en mesure de répondre aux besoins énormes. Plutôt que de laisser les corps de leurs proches se décomposer dans la chaleur, les familles les ont enterrés de manière informelle. De fait, certains quartiers de Bangui – Castor, Fatima, et Boy Rabé par exemple – sont maintenant parsemés de petites tombes.

Les délégués de l'organisation ont visité de nombreux lieux de sépulture improvisés dont beaucoup étaient situés à côté de l'habitation de la victime. Une bonne partie des familles interrogées ont déclaré qu'elles avaient inhumé leurs proches de cette manière sans informer la Croix-Rouge de leur mort.

La très grande majorité des personnes tuées les 5 et 6 décembre étaient des hommes chrétiens pris pour cible par des membres de l'ex-Séléka, mais au moins 63 victimes étaient musulmanes. Presque toutes les personnes tuées les 5 et 6 décembre étaient des hommes, mais au moins cinq chrétiennes et quatre musulmanes (dont trois appartenaient à la même famille) ont été tuées.

⁵ Les délégués d'Amnesty International se sont rendus pour la dernière fois à l'Hôpital communautaire le 16 décembre. Cet établissement est l'un des seuls hôpitaux qui fonctionnent dans la ville.

LE CONFLIT S'ÉTEND À TOUT LE PAYS

Des violations des droits humains et des exactions - homicides illégaux, pillages, déplacement forcé massif - ont été signalées dans d'autres régions du pays avant l'attaque du 5 décembre à Bangui ainsi que par la suite.

L'équipe d'Amnesty International s'est rendue dans un hôpital pour enfants où 10 enfants peuls blessés lors d'une attaque contre un village peul proche de Boali, à 90 kms de Bangui, étaient soignés.⁶ Presque tous les enfants avaient reçu des coups de machette sur la tête au cours de cette attaque qui avait eu lieu quelques jours avant le déclenchement des violences à Bangui ; certains avaient été blessés par balle. Leurs parents avaient presque tous été tués lors de cette attaque, qui avait semble-t-il été menée par des miliciens anti-balaka. L'une des mères qui a survécu a déclaré à Amnesty International : « Nous étions sans défense. Ils nous ont attaqués impitoyablement. »

METTRE FIN A L'IMPUNITÉ

L'impunité est la règle depuis des décennies en République centrafricaine pour les violations graves des droits humains. Aucun des gouvernements précédents n'a rendu une justice équitable et impartiale, même pour des crimes graves comme les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires et les actes de torture. L'absence de justice pour des crimes graves perpétue le cycle de violence, certaines victimes pensant que le seul moyen de punir les auteurs présumés de tels actes est de recourir à l'autodéfense. Mettre un terme à l'impunité, en menant des enquêtes sérieuses débouchant sur des poursuites et des sanctions à l'encontre des responsables d'atteintes graves aux droits humains, contribuerait à apaiser les tensions intercommunautaires et à rétablir la confiance dans l'état de droit.

Amnesty International a reçu des informations fiables à propos de l'identité de plusieurs commandants de l'ex-Séléka qui ont personnellement participé à des homicides dans des quartiers de Bangui les 5 et 6 décembre. Citons notamment des homicides dans des zones du troisième arrondissement et des attaques contre deux hôpitaux de quartier dans lesquels au moins une douzaine de personnes ont été enlevées et tuées. Ces hommes, ainsi que des commandants anti-balaka auteurs d'exactions, doivent faire l'objet d'enquêtes et, le cas échéant, de poursuites menées par des tribunaux locaux ou des mécanismes judiciaires internationaux. La Commission d'enquête des Nations unies dont la mise en place est envisagée devrait émettre des recommandations sur le meilleur moyen de garantir que tous les auteurs de crimes ont à rendre compte de leurs actes à titre individuel.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En République centrafricaine, les civils vivent avec le risque d'être attaqués. L'impunité pour les crimes au regard du droit international est endémique et la méfiance et l'hostilité intercommunautaires favorisent les meurtres en représailles, l'autodéfense et la violence collective. Ce qui reste de l'État est incapable de fournir une protection efficace à toutes les communautés sans distinction.

⁶ Les Peuls sont un groupe ethnique largement nomade qui pratiquait traditionnellement l'élevage. Certains sont devenus sédentaires et se sont installés à Bangui, entre autres. Des Peuls ont participé à des exactions graves contre des villageois chrétiens en République centrafricaine.

La population civile a un besoin urgent de protection, d'aide humanitaire de base, du désarmement des milices et des autres groupes armés et de la fin de l'impunité.

La communauté internationale peut contribuer à mettre un terme à cette crise humanitaire et des droits humains. Afin d'empêcher une nouvelle dégradation de la situation et de rétablir l'état de droit, Amnesty International émet les recommandations suivantes.

Amnesty International appelle la communauté internationale, et tout particulièrement l'Union africaine (UA) et les Nations unies (ONU), à :

- Doter la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et les autres forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine de moyens suffisants, y compris de personnel et de matériel supplémentaires, afin de renforcer leur capacité à se déployer rapidement dans toutes les régions du pays pour assurer efficacement la protection de la population civile et empêcher que de nouvelles attaques ne se produisent.
- Accélérer l'évaluation par le secrétaire général de l'ONU des conditions sur le terrain en vue de la transformation éventuelle de la MISCA en une opération de maintien de la paix des Nations unies, et entamer immédiatement les préparatifs d'urgence et la planification de cette transformation, comme demandé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité.
- Déployer sans délai un nombre suffisant d'observateurs des Nations unies chargés d'enquêter et de rendre compte publiquement de toutes les violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, dans le cadre du Bureau intégré des Nations unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) mandaté à cet effet par la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies. Les observateurs de la situation des droits humains doivent bénéficier d'un soutien logistique, et notamment d'une protection, afin de pouvoir se rendre en sécurité dans toutes les régions du pays.
- Déployer rapidement la Commission d'enquête internationale prévue dans la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité pour enquêter sur les atteintes au droit international humanitaire et relatif aux droits humains commises en République centrafricaine par toutes les parties, afin d'aider à identifier les auteurs de ces agissements et de faire en sorte qu'ils aient à répondre de leurs actes.
- Désigner sans délai un expert indépendant du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine.

Amnesty International appelle les parties au conflit à :

- Mettre immédiatement un terme aux attaques délibérées contre les civils, entre autres violations du droit international humanitaire, ainsi qu'aux atteintes aux droits humains.
- Condamner publiquement, au plus haut niveau de commandement, les homicides illégaux et les autres atteintes aux droits humains ainsi que les violations du droit international humanitaire perpétrées par leurs forces.
- Faire savoir à leurs forces que ces exactions ne seront tolérées en aucune circonstance et que ceux qui s'en rendent coupables auront à rendre compte de leurs actes.
- Limoger les éléments soupçonnés d'avoir ordonné ou perpétré des violations graves du droit international humanitaire ou des atteintes aux droits humains.
- Coopérer avec les enquêtes indépendantes et impartiales sur les violations commises, y compris avec la Commission d'enquête internationale des Nations unies.